



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 30 avril 2014 à 20h30 au
Complexe communal du Léman.

La 19ème séance de la présente législature 2011-2016 et deuxième de cette année 2014 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Nicolas Weber, Président pour cette année 2013-2014, qui adresse à toutes et à tous, ainsi qu'au public présent, une cordiale bienvenue.

En l'honneur de l'arrivée des partis dans notre commune, M. le Président commence par une citation de Charles Péguy : « Tout parti vit de sa mystique et meurt de sa politique ».

1. Appel

Effectif du Conseil	58
Excusés	7 Mme Le Blanc MM. Affolter, Bähni, Clerc Laurent, Gardet, Piller et Ribeiro
Absents	1 M. Hunziker
Présents	50
Majorité absolue	26

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2014

PV no 01/2014 du 5.03.2014.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

Mme Gillot : à la page 4, dans la communication de Mme Merminod, il s'agit de la Sdd et non la Sdt.

M. del Boca : à la page 5, intervention de M. Jatton il manque le « être » dimensionnées.

M. Hanlon : à la page 7, j'ai proposé que les personnes qui s'occupent du site web de la commune créent un lien avec PolOuest et non d'aller directement sur le site de PolOuest.

Mme Probst : à la page 6, il faudrait supprimer la phrase « il vaudrait mieux que ce soit les SI qui gèrent tout cela et non la commune ». Je ne me souviens pas avoir dit cette phrase.

M. Allemann ; page 8, il faudrait remplacer « en ce qui concerne ce gros chantier » par « concernant le chantier en face de l'Auberge » et il s'agit du Brigadier Binggeli et non Bally.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 01/2014 du 5.03.2014 est accepté par 42 voix et 7 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président revient sur quelques éléments qui ont marqué la vie de notre commune et de notre district :

- Le jeudi 13 mars 2014, Assemblée générale de l'ADHIRE, Association pour la défense des intérêts de la région des hautes écoles ;
- Le jeudi 27 mars 2014, assermentation des nouveaux policiers de PolOuest ;
- Le jeudi 27 mars 2014, Assemblée générale de Lausanne-Région ;
- Le jeudi 10 avril 2014, Assemblée générale du réseau 4S, Solidarité entre seniors à Saint-Sulpice;

Lors de la dernière séance, M. le Président a fait un appel pour la création du groupe de travail « Développement durable ». Suite à cet appel, M. le Président a le plaisir de donner la composition de ce groupe, à savoir :

- M. Jean-Pierre Jaton – Direction de ce groupe
- Mme Carmen Fankhauser
- Mme Claude Probst
- M. Yves Dijamatovic
- M. Frédéric Gardet
- M. David Hanlon
- M. Stephan Richards
- M. Nicolas Weber

M. le Président aimerait proposer la création d'un nouveau groupe de travail de 7 participants qui aura pour objectif d'élaborer le nouveau règlement du Conseil communal et de rédiger le préavis le concernant. 4 conseillers se sont déjà proposés, à savoir : M. le Syndic, M. del Boca, M. Brandt, M. Pache et M. Panzera.

Maintenant M. le Président communique les dates :

- 18 mai 2014, votations fédérales avec 4 objets fédéraux et 1 objet cantonal
- 4 juin 2014, rencontre Préverenges-Saint-Sulpice au bowling
- 18 juin 2014, séance du conseil communal
- 25 juin 2014, séance du conseil communal.

Communications de la Municipalité :

La Municipalité a 8 communications :

M. le Syndic : à l'instar des autres communes vaudoises, les quantités d'ordures ménagères ont diminué de 47% en 2013 (passant de 608 tonnes en 2012 à 318 tonnes en 2013). Cette baisse est à mettre en relation avec la hausse des quantités du papier-carton, déchets compostables, verres et PET. Les chiffres détaillés figureront dans le rapport de gestion.

Au niveau comptable, le résultat du compte 450 (ordures ménagères et déchets) est impacté. Le produit de la taxe au sac est inférieur à celui budgété, mais il est compensé par la diminution des charges des comptes collecte des ordures et élimination de ces dernières. Une diminution du montant de la taxe pour les habitants (actuellement de CHF 90.- + TVA) interviendra en 2015. D'autre part et au vu du résultat 2013 du centre de coût déchets, la Municipalité vous informe que chaque conseiller et conseillère recevra prochainement, selon des modalités à prévoir, une poubelle de ménage « spéciale déchets organiques » dans le but de faciliter le tri de vos déchets.

M. Allemann : un ilot a été placé à l'arrêt de bus du ch. du Pâqueret. Ce dernier est destiné à sécuriser le passage piétons lorsque le bus dépose ses passagers et, plus particulièrement, pour la sécurité des nombreux élèves empruntant les transports publics pour se rendre à Chavannes. Dans le même but, une ligne blanche continue interdisant le dépassement du bus a été marquée à l'arrêt du ch. du Bochet. La pose d'un ilot à cet endroit n'est pas possible car la chaussée est trop étroite.

Les travaux du ch. du Roz sont pratiquement terminés. Les riverains sont désormais alimentés en eau et en gaz par des conduites neuves. Les lignes électriques aériennes, de même que les lignes Swisscom ont été remplacées par une alimentation souterraine et le chemin a été goudronné tout dernièrement. Enfin, l'éclairage public a été changé.

Pour répondre à la question posée par M. Walpen lors du dernier conseil concernant un éclairage puissant et dérangent à l'extérieur du bâtiment HRS, il semblerait que ce dernier a été supprimé ; les membres de votre Municipalité se sont rendus sur place à de nombreuses reprises et n'ont rien remarqué de particulier.

M. Jaton : des travaux importants et indispensables vont être réalisés cet été par les TL sur la ligne du M1. Ils nécessitent l'interruption partielle du service entre Lausanne-Flon et l'UNIL-Dorigny, du 7 juillet au 24 août inclus (7 semaines). Durant cette période, les TL proposeront à leur clientèle un service de remplacement par bus entre Lausanne-Flon et UNIL, alors que le M1 continuera d'assurer un service sur la portion de ligne UNIL et Renens-Gare. Au courant du mois de juin, les TL mettront en place une campagne d'information qui donnera tous les détails nécessaires.

Concernant le bâtiment des Crêtes, le fameux rapport selon l'article 47 OAT (ordonnance sur l'aménagement du territoire), nécessaire au changement de statut du bâtiment des Crêtes, a été reçu la semaine dernière. Il a été approuvé par la Municipalité le lundi 29 avril dernier et peut, dès lors, être transmis au SDT pour examen préalable, puis la modification du PEP Centre-village sera mise à l'enquête et, finalement, un préavis vous sera présenté afin de valider les modifications. En parallèle, la Municipalité a confirmé le lundi 29 avril le mandat d'étude d'architecte pour la rénovation de ce bâtiment. Une mise à l'enquête du nouveau projet pourrait intervenir avant la fin de cette année et, dans le cas d'une acceptation par notre conseil du crédit de transformation, une remise de l'ouvrage terminé pourrait être envisagée lors du premier semestre 2016.

Mme Merminod : Madame Faye, la directrice de l'UAPE, a terminé sa période d'essai de trois mois à notre plus grande satisfaction. Elle a su être à l'écoute du personnel et observer avant d'introduire des changements. Lorsque je suis allée manger avec les enfants et le personnel, je me suis rendue compte qu'elle connaissait la plupart des enfants par leurs prénoms.

Elle a pu faire quelques changements très pratiques pour que les repas soient moins bruyants et restent un moment de partage.

Concernant le postulat pour la création d'un gîte pour les pèlerins de Compostelle, la Municipalité étudie plusieurs pistes. Une délégation s'est rendue à Gland pour visiter le gîte et s'entretenir avec les personnes qui s'en occupent et un employé communal, les locaux occupés par le gîte appartenant à la commune. La Municipalité vous tiendra bien évidemment au courant de la suite.

M. Meyer : dans le cadre du concept police population, nous avons décidé, suite à plusieurs demandes, d'organiser une nouvelle séance qui aura lieu dans cette même salle, le jeudi 26 juin 2014 à 19h30. Les personnes faisant partie du concept seront convoquées par mail ou courrier selon les cas et, pour les autres, ce sera inscrit dans l'agenda de la commune.

4. Préavis municipal no 01/2014 « Réponse de la Municipalité à la motion Laurent Mouvet et consorts – Réalisation d'une installation photovoltaïque sur les toits du nouveau complexe scolaire des Pâquis ».

M. Mouvet a présidé la commission et M. Jean-Pierre Jaton représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Fankhauser, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité accepte l'amendement et n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion :

M. Spaccapietra : j'ai du mal à saisir les pourquoi et comment de l'amendement proposé. Il semble dire que le conseil n'a pas à décider mais juste à inviter la Municipalité. Cela ne correspond pas à mon attente et je souhaiterais avoir quelques éclaircissements.

M. Mouvet : le texte du préavis original dit que le conseil communal décide de « charger » la Municipalité de louer la toiture. Nous avons estimé que ce n'était pas du ressort du conseil de donner une obligation à la Municipalité de conclure un contrat, mais il s'agit d'une compétence municipale de conclure un tel contrat, raison pour laquelle nous « l'invitons ».

M. Spaccapietra : je ne suis pas du tout convaincu. Je suis d'accord que le conseil n'a pas à s'occuper de cette procédure, mais qui prend la décision ?

M. Jatton : c'est quand même le conseil qui décide de ce que l'on propose. Vous nous chargez de louer la toiture à une société productrice d'électricité. La phrase proposée par la commission ne change pas le résultat.

M. Panzera : il faut distinguer deux choses. La commission suggère à la Municipalité de proposer la location du toit à un exploitant, mais la Municipalité doit revenir devant le conseil avec un préavis qui vise l'aliénation de ce toit supervisé par la commission immobilière. Ceci est le processus normalement engagé.

M. Montagner : je vous invite à lire sur le site du Canton de Vaud la loi sur les communes. Il est précisé quels sont les devoirs du législateur et ceux de l'exécutif. Ce sont deux pouvoirs totalement différents.

M. Lehmann : Ayant eu le plaisir de participer à cette merveilleuse inauguration du Centre des congrès de l'EPFL, je propose de faire quelque chose inspiré de ce centre. Il ne faut pas faire une cathédrale pour chaque collège, mais la pose de panneaux photovoltaïques verticaux serait un atout.

M. le Syndic : Est-ce que M. Panzera souhaite que l'on suive le schéma qu'il a proposé ? La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

M. Jatton : A la page 5 du rapport, nous avons effectivement mis des panneaux solaires à l'enquête, mais pas des panneaux photovoltaïques. Si le préavis d'aujourd'hui est accepté par le conseil, il y aura une seconde mise à l'enquête. Je propose à la commission immobilière d'aller de l'avant avec cette mise à l'enquête et ensuite établir un préavis pour l'aliénation du toit. Concernant les panneaux verticaux, nous avons avancé avec ces panneaux Graetz et l'on va charger une artiste de travailler sur cette réalisation, mais uniquement à titre symbolique et décoratif.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 01/2014;
- vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 46 voix pour 2 voix contre et 1 abstention

- d'accepter l'amendement et

Décide par 47 voix pour 1 voix contre et 1 abstention

- de prendre acte du préavis 01/14 comme réponse de la Municipalité à la motion Laurent Mouvet et consorts, telle qu'elle lui a été soumise par le Conseil communal ;
- d'inviter la Municipalité à conclure une convention avec un tiers pour la mise à disposition des toits du complexe scolaire des Pâquis contre le paiement d'un loyer, charge à ce tiers de réaliser, maintenir et exploiter une installation photovoltaïque sur lesdits toits.

5. Dépôt du préavis municipal no 02/2014 « Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour le renforcement du personnel communal »

Mme Romanzini a présidé la commission et M. Alain Clerc, Syndic, représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à Mme Berner, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pache : le conseil n'a pas compétence pour octroyer des postes de travail mais pour des budgets. Ce que l'on ne dit pas dans le rapport, c'est que par comparaison avec le budget 2014, la situation est telle qu'il faut absolument voter ce complément. Nous avons voté à l'époque un crédit pour un adjoint au secrétaire municipal et, dans le rapport, on précise que ce serait moins de CHF 120'000.- ; nous n'avons aucune information sur la réalité du suivi budgétaire. Toute la discussion est axée sur une augmentation du personnel, ce que je ne conteste pas. Faut-il vraiment cette année ces CHF 120'000.- supplémentaire ?

Mme Romanzini : Avec ce montant de CHF 120'000.-, on ne pouvait pas définir, à ce jour, des dates d'engagement. Il a été préférable de laisser cette somme pour la moitié de l'année, mais je suis persuadée que ce sera moins, car le temps de trouver les bonnes personnes pourrait être assez long ; mais si cela est possible, ces personnes seront engagées au plus vite.

M. Wessner : nous avons reçu deux versions, à savoir une définitive avec la même date que la version obsolète. Il aurait fallu changer la date.

M. Hirsch : la commission relève que l'augmentation de la charge de travail est liée à une augmentation des rentrées financières. Je souhaiterais savoir si vous avez analysé les montants et si vous n'avez pas sous-évalué les rentrées par rapport au budget.

M. le Syndic : pour répondre à M. Wessner, il s'agit un peu du résultat de la surcharge de travail du Greffe.

Mme Burrus : je comprends les explications concernant la surcharge de travail, mais je suis étonnée que, ayant voté un budget global pour l'ensemble du personnel, il n'y a pas si longtemps, l'on se retrouve maintenant dépassé.

M. le Syndic : je comprends votre question, mais il est difficile pour moi de parler de quelqu'un qui n'est plus là, qui a fait un énorme travail pendant 7 ans et demi et qui a fini sa fonction à fin 2013.

M. Montagner : je vais prendre ma casquette de concierge de l'époque où je l'étais il y a quelques années. Je visitais tous les services et pouvais constater une tension interne dans les bureaux. Il est donc nécessaire de voter oui.

M. Walpen : est-ce que dans les CHF 120'000.- les charges sont comprises ? Et les CHF 160'000.-, figurant dans le rapport de la commission, seront mis au budget l'année prochaine.

Mme Romanzini : oui, les charges sont comprises et effectivement les CHF 160'000.- seront mis au budget l'année prochaine.

M. Hirsch : on n'a pas répondu à ma question concernant les rentrées financières ?

M. le Syndic : en ces 3 premiers mois de 2014, le contrôle des habitants a traité une fois et demi de plus de nombres d'entrées et de sorties que toute l'année 2013. Nous avons passé de 2900 habitants à 3450 et avons actuellement 42 chantiers en route et, de plus, nous avons une augmentation de 24 élèves à 48 à l'UAPE, donc nous avons besoin de personnel supplémentaire.

Mme Romanzini : pour répondre à la question de M. Hirsch, non nous n'avons pas pu évaluer financièrement les rentrées financières.

M. Meyer : nous ne pouvons pas compenser un poste par un autre. Par rapport à la fiscalité, nous recevons tout d'un coup un acompte de CHF 250'000.- et, de ce fait, nous n'avons aucune vision sur les encaissements dans l'année. Un certain recul est nécessaire.

M. Mouvet : je suis très sensible à ce qu'a dit M. Montagner. C'est vrai que lorsque l'on va au Greffe actuellement, nous sentons très nettement une différence d'atmosphère par rapport à quelques années passées. La charge de travail du personnel communal ne dépend pas des recettes fiscales, mais principalement du nombre d'habitants de la commune.

M. Richards : je comprends qu'il faille donner un certain service, mais ce serait bien de mandater quelqu'un pour analyser la situation, car il y a des services que l'on ne peut pas donner gratuitement.

M. Chappuis : si vous allez chez nos voisins français pour demander un document administratif, il est gratuit, alors que chez nous on le paye. La commune a donc besoin de forces vives.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- vu le préavis municipal n° 02/2014;
- vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et oui les conclusions de la dite commission;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide par 45 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

1. d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2014 représentant au total une augmentation de charges de CHF 120'000.- ;
2. de financer les charges nettes complémentaires par la trésorerie courante ;

Prend acte

- que le budget de la Commune pour l'exercice 2014 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2014	CHF 1'076'165.-
<u>Charges complémentaires</u>	<u>CHF 120'000.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2014	CHF 1'196'165.-

6. Dépôt du préavis municipal no 03/2014 « Demande d'un crédit de CHF 200'000.- pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. del Boca : une chose me préoccupe dans le préavis, c'est de lier l'acceptation de l'augmentation de loyer aux travaux. La commission devra faire attention au droit du bail parce qu'il y a des travaux d'entretien et des travaux d'amélioration. Demander maintenant une augmentation de 17 % ne me semble pas conforme.

M. Jatton : sur le principe, vous avez raison. Depuis que les nouveaux tenanciers ont repris cette Auberge, nous sommes dans un mode de fonctionnement idéal. Ce projet d'agrandir la terrasse a été discuté depuis le début avec le tenancier, en incluant dès le départ une éventuelle augmentation de loyer. Dans votre décision ne figure que l'octroi du budget.

M. del Boca : nous ne pouvons accepter un avenant sur quelque chose qui n'existe pas.

M. Jatton : si vous décidez de ne pas accepter ce crédit, le tenancier n'acceptera pas une augmentation de loyer.

M. Spaccapietra : il y a un point qui est secondaire mais important, ce sont les bacs à fleurs que l'on veut supprimer.

Mme Lamercy : agrandissement de la terrasse signifie nouveaux clients, ce qui va augmenter le problème de parcage qui est déjà difficile aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

7. Dépôt du préavis municipal no 04/2014 « Demande d'un crédit de CHF 643'000.- pour la réfection de la rue du Centre ouest / Requalification étape 2 – En Champagny – avec réfection trottoir sud »

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Montagner : sur la légende à la dernière page, l'emplacement des nouveaux candélabres n'y figure pas.

M. Allemann : l'éclairage du passage pour piétons sera traité à part, étant imposé sur la loi sur les routes. Il sera donc spécifique piétons.

Mme Gillot : la mise en place de mâts sont-ils prévus pour mettre des banderoles ?

M. Allemann : ces mâts seront escamotables, ce qui signifie qu'ils seront utilisés uniquement lorsque l'on en aura besoin. Ils permettront la pose de banderoles annonçant les manifestations.

Mme Probst : j'aimerais que l'on se penche sur un cheminement mixte aussi pour les cyclistes qui seront plus en sécurité sur le trottoir. Il existe une brochure sur le trottoir et les vélos.

M. Ruegg : au sujet des mâts pour l'affichage des manifestations, est ce que la commission pourrait se pencher sur la pose de panneaux électroniques tels que ceux installés à Ecublens ?

M. Allemann : il y aura un panneau à l'essai pour l'Abbaye. Ils sont très onéreux et nécessitent du personnel pour les tenir à jour. Les prix sont multipliés par 5. Les deux mâts à l'entrée coûtent CHF 4900.- HT.

M. Bryois : ces panneaux électroniques sont, sur le plan routier, dangereux car ils attirent l'attention pour essayer de lire les informations. Une banderole est plus lisible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et le bureau nommera une commission pour traiter ce préavis.

8. Communication des délégués aux conseils intercommunaux.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Panzera : la prochaine séance est programmée le 21 mai 2014 et elle traitera la gestion des comptes 2013.

Mme Kaeser-Moser : l'assemblée générale est prévue demain et je vous donnerai des nouvelles lors de notre prochaine séance.

Mme Probst : je n'ai pas de nouvelles concernant l'ARASOL et je me pose des questions.

Mme Romanzini : concernant l'ARASOL, la commission de gestion se réunit le 7 mai pour étudier le budget.

M. Moser : pas de nouvelles

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

9. Propositions individuelles et divers.

Mme Burrus : j'ai plusieurs fois été interpellée concernant le manque de places de parcage et j'aimerais savoir si la Municipalité essaye de trouver des solutions ? Et, est-ce qu'il serait possible de mettre les procès-verbaux sur le site de la commune après adoption ?

M. Meyer : au sujet des PV, nous avons parlé tout à l'heure des CHF 120'000.- pour augmenter le personnel, nous avons décidé de mettre cette solution en attente, mais cela est prévu.

M. Jaton : concernant la première question, nous avons constaté que l'occupation des places était en relation avec certaines tranches horaires. Ceci est dû aux chantiers actuels. Nous intervenons auprès des directions de chantiers et des contrôles de police se font. A moyen terme, la solution serait d'avoir un nouveau parking sur le chantier en face de l'Auberge et j'aimerais que la commission immobilière me rejoigne en fin de séance, car nous avons eu des difficultés à obtenir de la part des constructeurs, des projets de convention satisfaisants.

M. Jungen : concernant la place du taxi, ce dernier ne bouge pas beaucoup. Existe-t-il encore un chauffeur ?

M. le Syndic : ce taxi paye une concession que nous renouvelons chaque année.

M. Bryois : dans le contour du Bochet, après le bâtiment communal, il y a un passage piéton où l'éclairage est légèrement décalé, ce qui est très dangereux. En plus, ce passage est caché par les arbres.

M. Allemann : je n'ai pas eu connaissance de ce problème, mais nous allons examiner la situation et faire tailler cet arbre. Concernant l'emplacement des candélabres, c'est en accord avec les services électriques de la Ville de Lausanne, car ce sont eux qui décident de l'emplacement.

M. Beck : Aux Charmilles no 8, il y a beaucoup d'arbres qui dépassent énormément, ce qui représente un danger et je ne sais pas qui est responsable ?

Je tiens aussi à rappeler qu'il y a le repas de soutien pour les demoiselles d'honneur de l'Abbaye, le 24 mai.

M. le Syndic : concernant la forêt au chemin des Charmilles, il s'agit d'un domaine privé et nous avons déjà écrit à la gérance pour élaguer ces arbres.

M. Spaccapietra : en passant devant le pilier municipal, à la place du village, j'ai constaté qu'il était dans un état de propreté assez déplorable. De plus, je crois me souvenir qu'à la dernière séance du conseil à fin 2013, M. Cerottini avait parlé d'un grand projet sur le Laviau. Qu'en est-il ?

M. le Syndic : le panneau d'affichage à côté de la maison des Crêtes est un panneau public. Tout le monde peut l'ouvrir et celui qui est fermé à clé fera l'objet d'un nettoyage, mais un nouveau panneau est prévu au budget. Au sujet du Laviau, le projet est toujours d'actualité, mais il est dépendant des travaux de renaturation de la Venoge. Il s'agit de travaux gigantesques avec la construction d'un port pour tous les bateaux, une modification des terrains de sport et la construction de la nouvelle station de pompage.

M. Bryois : il y a toujours un petit panneau « Aquarelle » pour le bateau solaire pourquoi ?

M. le Syndic : j'avais demandé au service de la voirie de le supprimer ; je vais le relancer.

M. Montagner : pour les prochaines votations, serait-il envisageable qu'au pilier public figure l'heure d'ouverture du bureau de vote ?

M. Wessner : concernant le Laviau, est-ce que les nouveaux terrains de football sont aussi prévus pour les années 2017-2018 ?

M. le Syndic : oui car tout est lié.

M. Wessner : il y a toujours le problème des vestiaires qui sont, depuis longtemps, obsolètes.

M. le Président clôt à séance à 21h58.

M. Nicolas Weber



M. Daniel Giroud